

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2025

PORTANT TRANSPOSITION DES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES SALARIÉS EXPÉRIMENTÉS ET RELATIF À L'ÉVOLUTION DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 1526)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS92

présenté par
M. Turquois, rapporteur

ARTICLE 6

I. – À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« qui bénéficient de l'affectation de »

le mot :

« dont ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« retraite »,

insérer les mots :

« est affectée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.